



**La traduction
des Livres sacrés entre
l'identité linguistique et
la langue liturgique**

**ترجمة الكتب المقدسة بين الهوية اللغوية
ولغة الشعائر الدينية**

Abdel Rahman Al-Khodary Saad Ad-Dine

Professeur adjoint

Département des Études islamiques en français

Faculté de Langues et de Traduction

Université d'Al-Azhar

ترجمة الكتب المقدسة بين الهوية اللغوية ولغة الشعائر الدينية

إ.م.د عبد الرحمن الخضري سعد الدين

أستاذ مساعد بقسم الدراسات الإسلامية باللغات الأجنبية (شعبة اللغة الفرنسية)
كلية اللغات والترجمة – جامعة الأزهر

الملخص

تعتمد الأديان السماوية الثلاث (اليهودية والمسيحية والإسلام) على الكتب المقدسة، أي النصوص التي تنسب إلى الله، مثل الكتاب المقدس العبري لدى اليهود، والكتاب المقدس المسيحي لدى المسيحيين، والقرآن الكريم لدى المسلمين. ولكل كتاب لغة أصلية نزل بها وشكلت هوية لغوية لمجتمعه. فلا يمكن للمرء أن يفكر في اليهودية دون التفكير في اللغة العبرية، أو يفكر في القرآن الكريم دون التفكير في اللغة العربية. وباستثناء القرآن، فنصوص الكتب المقدسة كتبت أولاً باللغة العبرية أو اليونانية ثم ترجمت إلى لغات أخرى. فما نقرأه اليوم في هذه الكتب خلال الشعائر الدينية ليست سوى ترجمة.

وتثير مشكلة ترجمة هذه الكتب تساؤلات حول الهوية اللغوية لهذه الكتب السماوية وقدسية ترجمة هذه الكتب وإمكانية التعبد بهذه الترجمات في الطقوس والشعائر الدينية من عدمه. فترجمة الكتب المقدسة ليست عملية سهلة لأنها ليست مجرد مسألة إعادة إنتاج أفكار إنسان بلغة أخرى. فهذه الكتب هي كلام الله وأي تغيير في شكلها يؤدي حتماً إلى تغيير آخر في محتواها. ومن المستحيل ترجمة النصوص الأصلية لهذه الديانات الثلاث إلى لغة أخرى، في شكل مماثل بسبب تعدد التفسيرات لأياتها. ناهيك عن قدسية النص نفسه باعتباره وحي من الله. ومن هنا كان للنص المقدس هويته المستقلة في تركيبه اللغوي، ومضامينه، ومراداته، كما أراده الله تعالى، بعيدة تماماً عن أي تأويلات، أو قراءات لاحقة.

وتحاول هذه الدراسة البيئية الإجابة على بعض الأسئلة: ما هي اللغة الأصلية للكتاب المقدس اليهودي والمسيحي والقرآن الكريم؟ هل الكتاب المقدس الكاثوليكي هو نفس كتاب البروتستانت واليهود؟ هل يسمح أتباع هذه الديانات الثلاث بترجمة كتبهم المقدسة؟ هل تمت ترجمة هذه الكتب من النص الأصلي أو من ترجمة أخرى؟ هل يستطيع أتباع هذه الديانات ممارسة شعائرهم بهذه الترجمة؟

الكلمات المفتاحية: الترجمة – الأديان السماوية – الكتب المقدسة – الهوية

اللغوية – الشعائر

Translation of Sacred Scriptures between linguistic identity and liturgical language

Abdel Rahman Al-Khodary Saad Ad-Dine

Assistant Professor - Department of Islamic Studies in French
Faculty of Languages and Translation – University of Al-Azhar

Abstract:

The three heavenly revealed religions (Judaism, Christianity, and Islam) have their authoritative books; namely, the divine scriptures, such as the Old Testament of the Jews and the New Testament of the Christians as well as the Glorious Quran of the Muslims. Each of these books has its original language in which it was revealed with a specific linguistic model and societal identity. It is almost impossible to think of Judaism without thinking of Hebrew or to think of the Quran without thinking of Arabic. What we have today of the sacred scriptures of the Jews and the Christians is just translations of what had been revealed in Hebrew or in Greek. Only the Quran is an exception as its original form is saved. Translating these books raises questions about their linguistic identity and about their sacredness. Is it possible to use translations in religious rites and ceremonies?

Evidently, the translation of sacred scriptures is not an easy work. It is not a mere rendering some human thoughts into other languages. It is the word of God. Any change in forms leads to changes in contents. It is impossible to translate the original texts of these three religions into other parallel languages exactly. Simply, the ubiquity of various interpretations of verses forms a strong reason for that, let alone the sanctity of the texts as the word of God. As such, the sacred text has its independent identity in terms of linguistic form, content, and meaning apart from any further interpretations or readings.

This Transdisciplinary study attempts to answer some questions: What is the original language of the Bible and the Quran? Is the Catholic Bible identical with the Protestant and Jewish Bibles? Do followers of three religions allow translations of their sacred books? Do translations of these books depend on original texts or on other translations? Do the followers of these religions tolerate translations in ceremonial rites and acts of worship?

Key words: Translation - revealed religions - Sacred Scriptures - linguistic identity – liturgy.

Introduction

Les religions sont fondées sur des « livres sacrés », c'est-à-dire sur des textes qui sont attribués à Dieu comme la Bible hébraïque pour les Juifs, la Bible chrétienne pour les Chrétiens et le Coran pour les Musulmans. Ces livres représentent une autorité religieuse et possèdent un caractère sacré pour leurs adeptes.

Le judaïsme s'appuie sur une double Loi, écrite et orale. La Loi écrite est la Bible hébraïque qui se dit en hébreu « Tanakh » acronyme formé à partir de ses trois parties : la Torah (la Loi), les Nevi'im (les Prophètes) et les Ketouvim (les autres écrits). Quant à la Loi orale, c'est le Talmud qui signifie apprendre, élucider et comprendre. Il existe deux Talmuds : celui de Jérusalem et le Talmud de Babylone. Ce dernier impose une autorité aujourd'hui. N'oublions pas d'ajouter (la Kabbale) la Loi orale et secrète donnée par YHWH (Dieu) à Moïse sur le mont Sinaï. C'est une tradition ésotérique du judaïsme qui trouve sa source dans les courants mystiques du judaïsme synagogal antique.

Les chrétiens et les juifs ont la même histoire religieuse. Pour eux, la Bible est le Livre par excellence, inspiré par Dieu lui-même. Mais les chrétiens appellent la Bible juive l'Ancien Testament, en donnant au mot testament son sens premier d'alliance, de contrat, et ils la lisent comme une introduction aux livres qui leur sont propres et qui forment le Nouveau Testament. Le Nouveau Testament comprend, selon l'ordre du canon occidental : les quatre Évangiles canoniques, les Actes des Apôtres, les Épîtres des Apôtres et l'Apocalypse. Mais il y en a eu bien d'autres, que l'Église a écartés. Les quatre Évangiles forment la partie centrale du Nouveau Testament. On les désigne par le nom de leur auteur : L'Évangile selon saint Matthieu, l'Évangile selon saint Marc, l'Évangile selon saint Luc et l'Évangile selon Jean.

Quant à l'Islam, il se fonde sur deux sources principales. La première source est le Coran qui représente la Parole de Dieu transmise oralement en arabe par l'Archange Gabriel au prophète Muhammad. La seconde source sur laquelle se base l'Islam est la

Sunna qui comprend l'ensemble des traditions prophétiques se rapportant au Prophète à ses compagnons ou à sa famille. Le Coran et la Sunna sont tous deux des sources divines, mais il y a entre eux des différences. Les termes du Coran et leurs significations sont l'œuvre de Dieu. Son expression arabe est aussi révélée au prophète Muhammad qui n'avait qu'à le réciter et le transmettre aux hommes. Les idées que Dieu a inspirées à Son Messenger et que celui-ci a exprimées avec ses propres mots ne sont pas du Coran, mais de la Sunna du Prophète.

En effet, chaque livre saint est révélé en langue originale et constitue une identité linguistique pour sa communauté. On ne peut pas penser au judaïsme sans penser à l'hébreu. Pour l'islam, la langue sacrée est l'arabe du Coran. L'hindouisme classique considère le sanscrit comme sa langue officielle, tandis que les textes sacrés du bouddhisme sont rédigés en pali. À l'exception du Coran, les textes de la Bible ont d'abord été écrits soit en hébreu, soit en grec. Ce que nous lisons aujourd'hui dans ces Livres ou lors des célébrations liturgiques est donc une traduction.

« Si la Bible hébraïque utilise surtout l'hébreu, elle contient certaines parties rédigées en araméen, que la Septante¹ réunit la traduction grecque des livres de la Bible hébraïque, mais aussi des livres composés directement en grec. Quant au Nouveau Testament, il est entièrement rédigé en grec, même si une tradition antique rapporte que l'Évangile de Matthieu aurait d'abord été écrit en araméen ; quoi qu'il en soit, il ne nous est parvenu qu'en grec. La Bible chrétienne est donc un livre plurilingue »².

La plupart des lectures proclamées dans la liturgie sont empruntées à ces Livres saints. Le problème de la traduction de ces Livres pose des questions concernant l'identité linguistique et la sacralité de cette traduction. Raison pour laquelle cette étude essaye de répondre à certaines questions : Quelle est la langue originale de la Bible juive et chrétienne et celle du Coran ? La Bible des catholiques est-elle la même que celle des protestants et des juifs ?

1. La Septante, désignée par LXX, est la première traduction de la Bible juive en grec. CF. supra, p. 10.

2. Roland Meynet : *La Bible*, éd. Le Cavalier Bleu, p. 29.

La langue sacrée est-elle, en même temps, la langue liturgique ou rituelle de la tradition à laquelle elle appartient ? Les adeptes de ces trois religions autorisent-ils la traduction de leurs livres saints ? La traduction de ces Livres s'est-elle faite à partir du texte original ou à partir d'une autre traduction ? Ces adeptes peuvent-ils pratiquer leurs rites suivant cette traduction ?

Cette étude interdisciplinaire s'appuie sur plusieurs disciplines telles que la linguistique, la traductologie, la théologie, etc. Pour les versets bibliques et coraniques, on se réfère à la traduction œcuménique de la Bible (TOB) et à la traduction de Mohammed Chiadmi : *Le Noble Coran – Une nouvelle traduction française du sens de ses versets*, édition de Tawhid.

I. L'identité linguistique des Livres saints

1. La langue originale de la Bible juive et du Talmud

Pour les Juifs, l'hébreu est la langue de Dieu. Ils l'appellent « la langue sainte » parce que c'est celle qui a servi à fixer la parole de Dieu dans la Torah et dans toute la Bible¹.

La Bible hébraïque (Tanakh) est écrite en hébreu à l'exception de certains passages des livres de Daniel, Ezra, et Jérémie qui sont en araméen, une langue très proche de l'hébreu. Aucune source ne remonte à Moïse. Les tablettes sur lesquelles les premiers récits ont été fixés ont disparu. Aussi les textes dont nous disposons doivent-ils être considérés comme des versions de deuxième, voire de troisième ou de quatrième main d'un original à jamais perdu.

Voici ce qu'en a dit Guy Rachet : « Cet examen des langues de la Bible met en lumière ce phénomène unique : le livre sacré des juifs est rédigé en trois langues qui sont toutes des langues adoptées, l'une étant celle des Cananéens, l'autre des Araméens, la troisième des Grecs, trois peuples, ou plutôt ethnies, en qui les juifs les plus

11. Cf. Jean-Marc de Foville : *Les religions : Judaïsme, Christianisme, Islam, Bouddhisme, Bien les connaître pour mieux les comprendre*, Hachette, Paris, 1996, p. 27.

rigoureux, à savoir les prophètes et ensuite les docteurs de la Loi, ont vu leurs pires ennemis ! Constatation qui élimine l'hébreu comme langue sacrée, car, ignoré des juifs de la Diaspora, ces derniers avaient fait du grec la langue biblique, donc une langue sacrée au même titre que l'hébreu. Ainsi, on pourra voir que, finalement, le canon biblique grec s'est constitué définitivement avant le canon biblique hébreu et, surtout, dès le début de notre ère le texte grec était à peu près fixé, alors que l'hébreu, encore à cette époque transcrit uniquement par les consonnes, ne sera écrit dans sa totalité, c'est-à-dire avec la vocalisation qui fixe le sens réel de la phrase, que bien plus tardivement, en fait au cours des premiers siècles de ce qui est pour l'Europe le Moyen-Âge »¹.

Les documents en hébreu les plus importants sont : « le texte massorétique », le « Pentateuque samaritain », les écrits de Qumran, le papyrus de Nash et les fragments de la Guéniza du Caire. Le texte massorétique est le texte biblique hébreu transmis par les érudits juifs de l'Antiquité appelés massorètes (maîtres de la tradition) : « *La massore (en hébreu massorah) est la transmission orale des textes bibliques non écrits mais appris par cœur dans les écoles rabbinique* »²

Le Pentateuque samaritain est le texte consonantique des cinq premiers livres de l'Ancien Testament. Il date des années 167 à 163 av. J.C. et fut conservé par la communauté samaritaine séparée alors du monde hébreu. Ces textes ont été redécouverts à Damas en 1616 et comportent 6000 variantes avec le texte massorétique, mais dont 19000 coïncident avec la Septante³ !

Les manuscrits de la mer morte, également appelés manuscrits de Qumran sont un ensemble de parchemins et de fragments de papyrus principalement en hébreu. Ils furent retrouvés dans 11

1. Guy RACHET : *La Bible-Mythe et réalités: La Bible et l'histoire d'Israël*, Ed. Du Rocher, Monaco, 2003, pp. 73-74.

2. Robert Quilloux : *Aperçu des grandes religions de notre temps*, éd. Flanant, p. 48.

3. Elisabeth Parmentier : *L'écriture vive : Interprétations chrétiennes de la Bible*, éd. Labor et Fides, Genève, 2004, p. 86.

grottes à partir de 1947. Ces parchemins sont des témoins des textes plus anciens de 1000 ans que ceux dont on disposait jusque-là, mais ce ne sont, pour la plupart, que des fragments¹.

Le papyrus de Nash découvert en 1902 en Égypte contient des passages liturgiques comme les 10 commandements et « Écoute Israël » et date sans doute du I^{er} ou II^e siècle av. J.C².

Les fragments de la Guéniza du Caire furent retrouvés en 1890 dans une ancienne synagogue. Parmi plus de 200000 fragments, quelques dizaines de milliers sont bibliques et se réfèrent au texte massorétique³.

Sous la domination babylonienne (VI^e siècle avant notre ère), les juifs adoptèrent la langue officielle de l'Empire perse : l'araméen. Assez vite, le peuple oublia l'hébreu, qui devint la langue du clergé, des juristes et des classes supérieures. Devant cette situation, à l'époque du retour de l'Exil, les prêtres firent établir des versions officielles de la Bible traduites en araméen : on les appelle les Targoum.

Ce terme (les Targums), emprunté de l'Alkkadien *ta/turgummun(m)*, « traducteur, » « interprète » apparut via l'araméen, *targem*, « traduire » à une époque où les juifs après l'exil avaient cessé de parler Hébreu, et l'araméen était la langue de l'empire occidentale⁴.

Un événement important se produit à partir du III^e siècle av. J.-C. : une traduction grecque d'écrits du peuple d'Israël commence à s'élaborer à Alexandrie. Les nombreux juifs de cette ville, qui s'expriment en grec dans la vie courante, souhaitent une traduction de la Loi (Torah) dans leur langue habituelle. Ils obtiennent

1. Elisabeth Parmentier : *L'écriture vive : Interprétations chrétiennes de la Bible*, op.cit., p. 86.

2. Id. *ibid.*

3. Id. *ibid.*

4. Patrick Anani Etoughé : *Introduction à la critique textuelle et à la Massorah*, Paris, 2012, pp. 87-88.

satisfaction. Après les cinq premiers livres de la Bible hébraïque (Pentateuque), l'entreprise s'étend à tous les livres que les juifs d'Alexandrie ont connu. Cette Bible grecque, dite des Septante, devient le texte biblique de nombreux juifs hellénisés, en Égypte comme ailleurs.

Cependant, le Megillath Taanith (traité rabbinique), qu'on estime remonter au premier siècle, rapporte que le monde s'obscurcit pendant trois jours quand la Loi fut traduite en grec¹.

On appelle Septante (désignée par LXX) la première traduction de la Bible juive en grec. La Torah, ou Pentateuque, première partie de la Bible, est traduite vers 285 av. J.-C., au sein de la communauté juive d'Alexandrie, particulièrement importante et dynamique. Selon la légende, on aurait confié ce travail à 72 ou 70 (septante) traducteurs qui, isolés chacun dans une cabane, auraient rendu un texte miraculeusement identique. Les Prophètes et les Écrits sont traduits ultérieurement, au cours du III^e siècle et de la première moitié du II^e siècle av. J.-C.².

Mais cette traduction va poser de sérieux problèmes, car elle contient un certain nombre de livres qui ont fait l'objet de discussions au cours des âges et qui seront éliminés par les docteurs d'Israël à la fin du I^{er} siècle ap. J.-C. Ces livres sont déclarés apocryphes, c'est-à-dire « cachés », car ils ne sont plus considérés comme source d'autorité. Pourtant des communautés juives les gardent dans leur Bible grecque, comme celle d'Alexandrie, alors que les autres s'en tiennent aux trente-neuf livres reconnus canoniques par les docteurs d'Israël³.

Devant le très grand nombre de versions différentes du texte biblique, les spécialistes s'efforcent de reconstituer un texte

1. Cf. Michel Ballard : *De Cicéron à Benjamin : Traducteurs, traductions, réflexions*, éd. Presse Universitaires du Septentrion, 2007, p. 38.

2. Stanislas Lalanne et Michel Dubost : *Le nouveau Théo - Livre 2 - La Bible : L'Encyclopédie catholique pour tous*, éd. Mame, Paris, 2009.

3. Frédéric DELFORGE : *La Bible en France et dans la francophonie, histoire, traduction et diffusion*, éd. Publisud, Paris, 1991, p. 8.

primitif. Le texte Massorétique est souvent considéré comme étant le plus proche de cet hypothétique texte original, bien que les études récentes prouvent que la Septante reflète l'état d'un texte hébreu bien différent et plus ancien. Il est fort probable qu'un unique texte original n'ait jamais existé. La Bible était diffusée beaucoup plus oralement que dans ses versions écrites. Différentes versions des textes cohabitaient sans qu'aucune ne soit considérée comme plus authentique¹.

La Bible hébraïque (Tanakh) est écrite en hébreu, mais, quelques fois elle utilise des mots qui ne sont pas hébreux. À titre d'exemple, « *Yegar sahaduta* » est d'origine araméenne et signifie monceau du témoignage (Laban l'appela Yegar Sahadouta, et Jacob l'appela Galéed)². (Genèse 31,47).

Après la première Loi (écrite) qui est la Bible hébraïque, on trouve la deuxième Loi (orale) qui est le Talmud. Pris comme corpus de la littérature traditionnelle avec ses 6000 folios, Maurcie-Ruben HAYOUN, spécialiste de la philosophie médiévale et du renouveau de la pensée juive le présente de la façon suivante :

« Un texte juridique se nomme la Mishna (de la racine hébraïque ShNH qui signifie étudier) qui contient six vastes traités ; la Mishna constitue le lemme, c'est-à-dire le passage à commenter. Les commentaires de ces dispositions rituelles se nomment la Gemara (terme araméen qui signifie développer, étudier, bien comprendre). Mishna et Gemara constituent ce que l'on nomme le Talmud »³.

On y distingue deux niveaux : celui où sont consignés en hébreu les dires des docteurs appelés *Tannaïm*, sélectionnés par Rabbi Yehoudah Hanassi qui les fixa par écrit à la fin du II^e siècle de l'ère vulgaire sous le nom de Michna ; les *Tannaïm* eurent certainement des contacts avec la pensée grecque. La Michna

1. Cf. Alexis Léonas : *Recherches sur le langage de la Septante*, éd. Academic Presse Fribourg, Suisse, 2005.

2. (ودعاها لابان «بجر سهدوتا» واما يعقوب فدعاها جلعيد). سفر التكوين، الإصحاح ٣١ : ٤٧.

3. Maurcie-Ruben HAYOUN : *Le Judaïsme*, éd. Nathan, La France, 2004, p. 23.

devient l'objet de nouvelles discussions conduites souvent en araméen par des docteurs appelés Amoraïm qui, dans leur enseignement, utilisent, notamment, les dires des *Tannaïm* que Rabbi Yehoudah Hanassi n'avait pas retenus dans la Michna. L'œuvre des Amoraïm se fixe à son tour par écrit vers la fin du V^e siècle et reçoit le nom de Guemara. Les sections de la Michna et de la Guemara, présentées ensemble, l'une comme thème commenté par l'autre, dans les éditions de Rabi et des tossafistes constituent le Talmud¹.

Il existe deux Talmuds : celui de Jérusalem mis par écrit le premier vers 250, et le Talmud de Babylone mis par écrit vers 400. Ce dernier fait autorité aujourd'hui. En tout cas, le Talmud occupe une place centrale dans la religion juive. Reflet toujours réactualisé de la Loi écrite par Moïse, il a longtemps été étudié plus que la Tanakh elle-même dans toutes les écoles juives du monde.

2. La langue originale de la Bible chrétienne

La Bible chrétienne se compose de deux grandes parties appelées Ancien et Nouveau Testament. L'Ancien Testament désigne l'ensemble des écrits de la Bible antérieurs à Jésus. Il est donc la Bible juive (Bible hébraïque ou Tanakh). L'Ancien Testament est commun aux juifs et aux chrétiens car Jésus proclamait qu'il n'était pas venu pour abolir la Loi (Torah), mais l'accomplir : « *N'allez pas croire que je sois venu abroger la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abroger, mais accomplir* » (Matthieu, 5 : 17). Jésus a affirmé aussi : « *Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël* » (Matthieu, 15 : 24).

Au début du christianisme, le peuple d'Israël s'exprime en araméen et dispose de deux Bibles : celle de la tradition, en hébreu, et celle d'Alexandrie, la Septante, en grec. Les disciples du Christ utilisent cette dernière comme Ancien Testament.

1. Cf. Emmanuel Lévinas : *Quatre lectures talmudiques*, les Éditions de Minuit, Paris, 2005, pp. 10-11.

Les premiers chrétiens ne lisaient pas l'hébreu, mais se servaient, pour l'Ancien Testament, de la version grecque dite la ou les Septante, établie pour l'essentiel avant notre ère par les juifs d'Alexandrie, ou bien, dans l'Église latine, à partir de la fin du II^e siècle, de la version dite *Vetus latina* ou vieille latine¹.

L'Église chrétienne, qui utilise la Septante comme Ancien Testament, adopte les livres de cette traduction grecque, soit les trente-neuf livres de la Bible hébraïque, plus sept autres considérés par les juifs comme apocryphes : Tobie ou Tobit, Judith, 1 et 2 Maccabées, la Sagesse de Salomon, le Siracide ou Ecclésiastique, Baruch².

La deuxième partie de la Bible chrétienne est le Nouveau Testament qui représente l'ensemble des écrits relatifs à la vie de Jésus et à l'enseignement de ses premiers disciples. À la différence de l'Ancien ou Premier Testament (le TANAKH de la Bible hébraïque), le Nouveau Testament n'est pas lié à une langue sacrée précise. Le Nouveau Testament que nous possédons a été écrit en grec : « *Tous les livres du Nouveau Testament ont été écrits en Grec, excepté l'Évangile de Saint Matthieu et l'Épître aux Hébreux, qu'on croit avoir été écrits en Hébreu, et peu de temps après traduits en grec* »³.

En effet, le christianisme est né et s'est développé dans trois langues devenues les « langues sacrées » : l'hébreu (et sa langue cousine, l'araméen), le grec et le latin. Chacune de ces langues continue à exercer une influence sur le christianisme dans les temps modernes : l'araméen sous la forme de la langue syriaque dans certaines églises orientales, le grec chez les églises de rite byzantin et le latin dans le rite latin. Parmi ces langues, le latin a une place privilégiée, car c'est la langue historique de Rome où est situé le siège de la papauté.

1. J.-N. Aletti et autres : *Bible et sciences des religions, Judaïsme, Christianisme et Islam*, éd. Lessius, Belgique, 2005, p. 101.

2. Frédéric DELFORGE : *La Bible en France et dans la francophonie, histoire, traduction et diffusion*, op.cit., p. 15.

3. Sabbathier : *Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, grecs et latins, tant sacrés que profanes*, tome septième, p. 21.

Pierre, le chef des apôtres, s'établit à Rome, capitale des États des Césars. Ensuite ces apôtres mirent par écrit l'Évangile ; ils firent quatre exemplaires (ou rédactions) de ce livre, pour représenter le texte tel qu'il leur avait été transmis par diverses voies. Matthieu écrivit son évangile en hébreu, à Jérusalem, et Jean, fils de Zébédée, le traduisit en langue latine ; Luc écrivit le sien en latin pour l'instruction de quelques grands personnages des Romains ; Jean, fils de Zébédée, écrivit le sien à Rome ; Pierre en écrivit un en latin et le mit sous le nom de Marc, son disciple¹.

La version de la Septante est traduite en latin aux I^{er} et II^e siècles. Elle est connue sous le nom de *Vetus latina* (vieille latine) : « *La vetus latina est une traduction en latin de la Bible grecque (la Septante) et du Nouveau Testament (écrit en grec). Cette traduction en usage en Afrique du Nord et à Rome a sans doute été rédigée au II^e siècle. On l'appelle aussi la « Vieille latine ». Elle précède la Vulgate* »².

À la différence de la *Vetus Latina* (vieille bible latine) traduite du grec de la Septante, Jérôme de Stridon a préparé une version (la Vulgate) traduite directement depuis le texte hébreu pour l'Ancien Testament et du texte grec pour le Nouveau Testament. Elle est toujours le texte officiel de l'Église catholique.

La Vulgate est la traduction latine (*Vulgata* version, traduction à large diffusion) de la Bible réalisée par saint Jérôme (317-419). À la fin du IV^e siècle, il existe déjà de nombreuses traductions latines de la Bible mais elles sont souvent inexactes. Le pape Damase souhaite donc un texte faisant autorité. Jérôme y travaille 22 ans, d'abord à Rome, puis à Bethléem, d'après les textes hébreux et grecs alors disponibles. Après sa mort, son œuvre est achevée par des versions de moins bonne qualité. La Vulgate devient le texte de

1. Cf. Ibn Khaldoun : Les prolégomènes, traduit par W. MAC GUCKIN DE SLANE, première partie, p. 430.

2. Stanislas Lalanne et Michel Dubost : *Le nouveau Théo - Livre 2 - La Bible : L'Encyclopédie catholique pour tous*, éd. Mame, Paris, 2009.

référence en Occident et la base de nombreuses traductions en d'autres langues¹.

En effet, Jésus parlait araméen. On peut citer certains mots prononcés en araméen par Jésus lui-même dans le Nouveau Testament comme le mot **Abba**, « papa », dont il se sert pour parler à Dieu (Marc 14, 36). « **Talitha koum** » est une des paroles de Jésus rapportées en Araméen : « Fillette, je te le dis, réveille-toi ! », adressées à la fille morte de Jaïre, le chef d'une synagogue (Mc 5,41). « **Ephphata** » est un vocable araméen qui signifie « Ouvre-toi ! », adressé à un sourd (Marc 7, 34). La citation araméenne « **Éloiï, Éloiï, lama sabaqtani ?** » rapporte le cri lancé sur la croix et signifie « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » (Marc 15,34). L'expression araméenne « **Maranatha** » qui signifie « notre Seigneur vient ou est venu » est rapportée par saint Paul : « Si quelqu'un n'aime pas le Seigneur, qu'il soit anathème ! Maranatha ». (1 Corinthiens 16,22). Le mot araméen « **Rabbouni** » désigne « mon maître » « L'aveugle lui répondit : « Rabbouni, que je retrouve la vue ! » (Marc 10,51). Le mot araméen « **Hosanna** » équivaut à peu près à « Gloire à Dieu ! » « Ceux qui marchaient devant et ceux qui suivaient criaient : « Hosanna ». (Marc 11,9). Le mot araméen « **Qorban** » signifie offrande sacrée « Si quelqu'un dit à son père ou à sa mère : le secours que tu devais recevoir de moi est qorban ». (Marc 7,11).

Cependant, les Évangiles ont été écrits en grec dans la seconde moitié du I^{er} siècle ! Jésus-Christ n'a rien écrit. La Bible chrétienne est tout entière l'œuvre des apôtres, ou de leurs disciples, Marc et Luc. Citons que le grec et l'araméen sont des langues très différentes, qui n'ont pas la même syntaxe et les mêmes précisions en matière de vocabulaire. Citons aussi que la Bible des Protestants comporte 66 livres ; la Bible des Catholiques comporte 73 livres et la Bible orthodoxe orientale comporte 78 livres.

Les Bibles orthodoxes sont traduites à partir de l'Ancien Testament grec. Elles intègrent naturellement les livres apocryphes. Les Bibles catholiques sont traduites à partir de l'hébreu (jusqu'au 19^{ème} siècle, elles se contentaient de partir du latin) et elles intègrent

1. Stanislas Lalanne et Michel Dubost : *Le nouveau Théo - Livre 2 - La Bible : L'Encyclopédie catholique pour tous*, éd. Mame, Paris, 2009.

les livres deutérocanoniques. Les Bibles protestantes sont traduites à partir de l'hébreu et elles ne comportent pas en général les livres apocryphes¹.

3. La langue originale du Coran et de la Sunna

Le Coran n'est pas, comme la Bible pour les chrétiens, une Écriture inspirée par Dieu à quelques hommes choisis. C'est un message reçu directement de Dieu et récité tel quel par son Prophète. La langue du Coran est l'arabe. Le Coran fournit lui-même des indications à propos de sa langue : « *Nous l'avons révélé en langue arabe, afin que vous puissiez le comprendre* »². Sourate de Joseph (Yousouf), verset 2.

Selon le grand historien Ibn Khaldun, le Coran fut envoyé du ciel en langue arabe et dans un style conforme à la manière suivie par les Arabes pour bien exprimer leurs pensées. Ils le comprenaient tous alors, et entendaient parfaitement les idées simples et composées qu'il renferme³.

La langue arabe constitue un ensemble de dialectes. Le Coran a fortement contribué à la fusion de ces différents dialectes, donnant naissance à ce qu'on appelle l'arabe classique. Une question qui se pose : lequel de ces dialectes a été employé dans le Coran ?

Certains ulémas affirment que l'arabe utilisé dans le Coran est celui du dialecte de la tribu Quraysh. Ibn Qutayba dit que le Coran n'est descendu que dans le dialecte des Quraysh et prouve cela en citant le verset coranique « *Nous n'avons envoyé aucun prophète qui n'ait utilisé la langue de son peuple pour les éclairer* »⁴. Selon lui, il n'y a pas d'autres dialectes arabes dans le Coran⁵.

1. Mohammed Yacine Kassab : *Les Bibles et le Coran*, éd. Essalam, Paris, 2007, p. 136.

2. (إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ قُرْآنًا عَرَبِيًّا لَعَلَّكُمْ تَعْلَمُونَ). سورة يوسف، الآية رقم ٢.

3. Cf. Ibn Khaldoun : *Les prolégomènes*, op. cit., première partie, p. 346.

4. (وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ رَسُولٍ إِلَّا بِلِسَانِ قَوْمِهِ لِيُبَيِّنَ لَهُمْ...). سورة إبراهيم، الآية رقم ٤.

5. أبو عبد الله بدر الدين محمد بن عبد الله بن بهادر الزركشي : *البرهان في علوم القرآن*، تحقيق محمد أبو الفضل إبراهيم، دار المعرفة، بيروت، ١٩٥٧، الصفحة رقم ٢١٨.

On rapporte que lorsque Uthman avait nommé pour la préparation des copies coraniques Zayd ibn Thâbit, Sa'yed ibn al-As, Abd Allah ibn al-Zoubir et Abdel Rahman ibn Hicham, il leur dit : « *Si vous et Zayd ibn Thâbit divergez à propos de la forme arabe de quelque chose du texte coranique, alors écrivez-le d'après le dialecte des Quraysh. Car le Coran a été révélé dans leur dialecte* »¹.

D'autres savants musulmans voient que le Coran descendit en sept idiomes (*lughat*) des arabes. Ibn Hatim al-Sigistani dit : « *Il descendit dans l'idiome des Quraysh, des Hudhayl, des Tamim, des Azd, des Rai'a, des Hqwzan et des Sa'd ben Bakr* »².

Abû Bakr al-Bâqillânî soutient cet avis et explique le dire d'Uthman (*le Coran a été révélé dans le dialecte de Quraysh*) de la manière suivante : « une partie conséquente du texte coranique a été révélée conformément au dialecte qurayshite. Mais il n'y a pas de preuve formelle montrant que tout le texte coranique utiliserait le seul dialecte qurayshite. Au contraire, le verset coranique disant que le Coran a été révélé "en langue arabe claire" indique apparemment qu'il a été révélé en sorte qu'il embrasse tous les dialectes des Arabes. Celui qui prétend que ce verset fait allusion au seul dialecte des tribus descendant de Mudar à l'exclusion de celles issues de Rabî'a, ou aux dialectes de ces tribus mudarites et de rabî'tes à l'exclusion de ceux pratiqués alors du Yémen, ou encore au dialecte des Quraysh à l'exclusion de ceux d'autres, qu'il apporte des preuves. Le nom "arabe" englobe au contraire et de la même façon tous les dialectes »³.

١. أَمْرُ عُثْمَانَ زَيْدُ بْنُ ثَابِتٍ، وَسَعِيدُ بْنُ الْعَاصِ، وَعَبْدُ اللَّهِ بْنُ الزُّبَيْرِ، وَعَبْدُ الرَّحْمَنِ بْنُ هِشَامٍ أَنْ يَنْسَخُوهَا فِي الْمَصَاحِفِ، وَقَالَ لَهُمْ: إِذَا اخْتَلَفْتُمْ أَنْتُمْ وَزَيْدُ بْنُ ثَابِتٍ فِي عَرَبِيَّةٍ مِنْ عَرَبِيَّةِ الْقُرْآنِ، فَارْتَبِعُوا بِلسَانِ قُرَيْشٍ فَإِنَّ الْقُرْآنَ أَنْزَلَ بِلسَانِهِمْ. أبو بكر بن أبي داود، عبد الله بن سليمان بن الأشعث الأزدي السجستاني : كتاب المصاحف، تحقيق محمد بن عبده، دار الفاروق الحديثة، القاهرة، الطبعة الأولى، ٢٠٠٢، الصفحة رقم ٩١.

٢. عبد الرحمن بن أبي بكر، جلال الدين السيوطي : الإتقان في علوم القرآن، تحقيق محمد أبو الفضل إبراهيم، الهيئة المصرية العامة للكتاب، القاهرة، ١٩٧٤، الصفحة رقم ١٦٩.

٣. وقال القاضي أبو بكر بن الباقلاني : معنى قول عثمان " نزل القرآن بلسان قريش " أي معظمه، وأنه لم تقم دلالة قاطعة على أن جميعه بلسان قريش ، فإن ظاهر قوله تعالى (إنا جعلناه قرآنا عربيا) أنه نزل بجميع السنة العرب ، ومن زعم أنه أراد مضر دون ربيعة أو هما دون اليمن أو قريشا دون غيرهم فعليه =

Dans son livre traitant les dix lectures du Coran, Al-Wasseti affirme que le Coran contient quarante dialectes arabes¹.

D'autres part, la présence des mots non arabes dans le Coran entraîne une divergence entre les ulémas. Certains (comme Tabarî et Baqillânî) affirment que tout le Coran est arabe et que les mots d'origine non-arabe, que nous trouvons dans le Coran, font néanmoins partie du parler arabe. Bien que ces mots soient d'origine non-arabe, les Arabes les ont utilisés et intégrés dans leur langue ; ils étaient appelés « al-Mu'arab » (termes arabisés). Cependant, nous trouvons certains noms propres non-arabes dans le Coran tels que Isrâ'îl, 'Imrân, Nûh, etc.²

Dans sa *Risala*, l'imam al-Chafe'i soutient cet avis en insistant sur le fait que la révélation s'est faite non seulement en langue arabe mais dans une langue arabe pure, auquel aucun mot d'une autre langue n'aurait été mélangé³.

D'autres disent que le Coran contient des mots qui ne sont pas utilisés dans la langue arabe. As-Souyouti a compilé dans un traité indépendant un grand nombre de mots considérés comme empruntés à l'éthiopien, au persan, au grec, à l'indien, au syriaque, à l'hébreu, au nabatéen, au copte, aux langues soudanaises, et au berbère⁴.

As-Souyouti présente par ordre alphabétique 119 mots non-arabes comme : *abariq* (أباريق) « aiguière » d'origine persane,

=البيان ، لأن اسم العرب يتناول الجميع تناولا واحدا: "أحمد بن علي بن حجر أبو الفضل العسقلاني الشافعي: فتح الباري شرح صحيح البخاري، دار المعرفة، بيروت، ١٣٧٩، الصفحة رقم ٩.
١. ونقل الواسطي في كتابه الذي وضعه في القراءات العشر أن في القرآن من أربعين لغة عربية، وهي: قریش، وهذيل، وكنانة، وختعم، والخزرج، وأشعر، ونمير، وقيس غيلان، وجرهم، واليمن، وأزد شنوءة، وتميم، وكندة، وحفير، ومدنين، ولخم، وسعد العشيرة، وحضر موت، وسدوس، والعمالقة، وأنمار، وغسان، ومذحج، وخزاعة، وغطفان، وسبأ، وغمان، وبنو حنيفة، وتعلب، وطى، وعمر بن صعصعة، وأوس، ومزينة، وثقيف، وجدام، وبلى، وغذرة، وهوازن، والنمير، واليمامة. انظر مصطفى صادق بن عبد الرزاق بن سعيد بن أحمد بن عبد القادر الرافي: إعجاز القرآن والبلاغة النبوية، دار الكتاب العربي، بيروت، الطبعة الثامنة، ٢٠٠٥، الصفحة رقم ٤٧.

2. Ahmad Von Denffer : *Comprendre le Coran*, traduit de l'anglais par R. OUSSERIN, éd. Tawhid, 2001, pp. 90-91.

٣. الشافعي أبو عبد الله محمد بن إدريس بن العباس بن عثمان بن شافع بن عبد المطلب بن عبد مناف المطلبى القرشي المكي : الرسالة، تحقيق احمد شاكر، مكتبة الحلبي، القاهرة، ١٩٤٠، الصفحة رقم ٣٤.

4. Asmaa GODIN : *Les sciences du Coran*, éd. Al-Qalam, pp. 102-103.

akhlada (أخلد) « se reposer » d'origine hébreu, *asfâr* (أسفار) « livres » d'origine syriaque, *bata'inouhah* (بطائنه) « extérieur » d'origine copte, *al-jibt* (الجبت) « le nom de Satan » d'origine abyssinienne, *zanjabil* (زنجبيل) « gingembre » d'origine persane, *soundous* (سندس) « fin brocart » d'origine indienne, *touba* (طوبى) « le nom du paradis » d'origine indienne, *marqoum* (مرفوم) « écrit » d'origine hébraïque, *al-qistas* (القسطاس) « justice ou balance » d'origine grecque, *al-Ghassaq* (العسوق) « froid et stagnant » d'origine turque et *al-Kifl* (الكفل) « deux fois » d'origine éthiopienne¹.

Concernant la traduction du Coran, elle avait déjà été entreprise au temps du prophète Muhammad pour résoudre le problème de ceux qui ne comprenaient pas la langue du Coran :

Lorsque Héraclius, l'empereur de Byzance a reçu le message que le prophète Muhammad lui avait envoyé avec un messenger, aussi bien les versets du Coran que le message avaient été traduits, et le récit d'Abû Sufyân à ce propos affirme que les traducteurs furent convoqués pour traduire la conversation entre l'empereur et Abû Sufyân, et que le message du Prophète incluait un passage du Coran, précisément le verset : « *Dis : "Ô gens des Écritures ! Mettons-nous d'accord sur une formule valable pour nous et pour vous, à savoir de n'adorer que Dieu Seul, de ne rien Lui associer et de ne pas nous prendre les uns les autres pour des maîtres en dehors de Dieu"*. S'ils s'y refusent, dites-leur : « *Soyez témoins que, en ce qui nous concerne, notre soumission à Dieu est totale et entière* »². Sourate de la Famille d'Imran (Al-'Imrân), verset 64.³

De même, la traduction du passage de la sourate Maryam (19) qui avait été récitée par les musulmans devant le Négus d'Abyssinie, a dû être accomplie. Il faut même indiquer que les musulmans avaient apporté avec eux des extraits écrits du Coran au cas où le

1. عبد الرحمن بن أبي بكر، جلال الدين السيوطي : الإتيان في علوم القرآن، مرجع سابق، الجزء الثاني، الصفحات ١٢٩-١٤١.

2. (قُلْ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ تَعَالَوْا إِلَى كَلِمَةٍ سَوَاءٍ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا اللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِ شَيْئًا وَلَا يَتَّخِذَ بَعْضُنَا بَعْضًا أَرْبَابًا مِنْ دُونِ اللَّهِ فَإِنْ تَوَلَّوْا فَقُولُوا اشْهَدُوا بِأَنَّا مُسْلِمُونَ). سورة آل عمران، الآية رقم ٦٤.

3. انظر صحيح البخاري، رقم ٧.

Négus les aurait demandés, avant que l'un d'eux ne récitât le Coran :
« Avez-vous quelque chose de ce qui a été révélé par Dieu ? »¹

On trouve également quelques références à la langue persane. Le compagnon persan, Salmân al-Farisî, aurait traduit la sourate al-Fatiha dans sa langue d'origine à l'attention de ses compatriotes afin qu'ils puissent l'utiliser dans leurs prières².

Refusant l'authenticité du récit de Salmân, certains ulémas considèrent que le Coran ne peut être traduit dans la mesure où son sens comme les signes qui le composent sont considérés comme d'origine divine³.

Quant à la langue de la Sunna qui est la deuxième source de l'Islam, on sait bien que le prophète Muhammad était arabe et parlait parfaitement la langue arabe⁴. Le contenu de la Sunna est d'inspiration divine conformément au verset coranique : « *et il ne dit rien sous l'effet de la passion ! Ce n'est en fait qu'une révélation inspirée* »⁵. Sourate de l'Etoile (al-Najm), versets 3-4.

Les contenus de la Sunna sont toutefois exprimés par le biais des propres paroles ou actes du Prophète, alors que dans le cas du Coran, l'Ange Gabriel a rapporté les paroles exactes et le contenu exact au Prophète, qui les reçut en tant que révélation avant de les annoncer de la même manière. Contrairement au Coran, les hadiths ne sont pas nécessairement rapportés dans leurs termes précis. Contrairement à la Sunna, le Coran est préservé dans sa globalité et

1. Ahmad Von Denffer : *Comprendre le Coran*, op.cit., p. 183.

2. رُوِيَ أَنَّ الْفَرَسَ كَتَبُوا إِلَى سَلْمَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنْ يَكْتُبَ لَهُمُ الْفَاتِحَةَ بِالْفَارَسِيَّةِ فَكَانُوا يَقْرَأُونَ ذَلِكَ فِي الصَّلَاةِ حَتَّى لَانَتْ أَسِنَّتُهُمْ لِلْعَرَبِيَّةِ. محمد بن أحمد بن سهل شمس الأئمة السرخسي : المبسوط، دار المعرفة، بيروت، ١٩٩٣، الجزء الأول، الصفحة رقم ٣٧.

3. انظر محمد عبد العظيم الزرقاني: مناهج العرفان في علوم القرآن، دار الكتب العلمية، بيروت، ٣٥٨.
4. ٥٤٣٧ - حَدَّثَنَا أَحْمَدُ بْنُ مُحَمَّدٍ بْنِ يَحْيَى بْنِ حَمْرَةَ الدِّمَشْقِيُّ، ثنا خَيْوَةُ بْنُ شَرِيحٍ، ثنا بَقِيَّةُ، عَنْ مُبَشِّرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ عَنْ الْحَجَّاجِ بْنِ أَرْطَاةَ، عَنْ عَطِيَّةَ، عَنْ أَبِي سَعِيدِ الْخُدْرِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: «أَنَا النَّبِيُّ لَا كَذِبَ، أَنَا ابْنُ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ، أَنَا أَعْرَبُ الْعَرَبِ، وَلَدَنْتِي فَرَنْشٌ، وَنَشَأْتُ فِي بَيْتِي سَعْدُ بْنُ بَكْرٍ، فَأَنَّى يَأْتِينِي اللَّخْنُ؟» سليمان بن أحمد بن أيوب بن مطير اللخمي الشامي، أبو القاسم الطبراني: المعجم الكبير، تحقيق حمدي بن عبد المجيد السلفي، مكتبة ابن تيمية، القاهرة، الطبعة الثانية، الجزء السادس، الصفحة رقم ٣٥.

5. (وَمَا يَنْطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ (٣) إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ). سورة النجم، الآيات ٣-٤.

dans son détail avec ses mots et ses sens par Allah. Raison pour laquelle, on voit des hadiths bons, faibles, forgés, etc.

II. La langue liturgique des religions monothéistes

1. La langue liturgique des juifs

Le noyau le plus ancien de la liturgie juive est la prière qui commence par les termes « Shema' Israël » (Écoute Israël). La religion juive accorde une place privilégiée à la prière collective. Trois prières quotidiennes sont considérées comme obligatoires. La prière du matin se nomme *Cha harith* et comporte quatre parties dont la récitation du Chema Israël. Celle de l'après-midi, *Min ha*, n'a qu'une seule partie qui comprend la lecture d'un psaume et la récitation des 18 bénédictions, ou *Amida*. La prière du soir, en deux parties, reprend le Chema et les 18 bénédictions. Ces prières doivent se faire de préférence en hébreu afin que tous les juifs du monde soient unis lorsqu'ils s'adressent à Dieu.

La liturgie juive aux abords de l'ère chrétienne ne nous est pas directement connue, car il n'existe pas de sources de cette époque qui nous renseigneraient sur ce qu'était cette liturgie, au Temple de Jérusalem et dans les synagogues, dispersés en Terre Sainte et dans le monde romain tout entier. En effet, l'Ancien Testament ne nous révèle de cette liturgie qu'une image partielle qui doit être complétée par d'autres textes. Une des sources les plus anciennes est le Nouveau Testament lui-même. Mais les documents conservés dans la mishna et dans les rituels juifs, tout en étant postérieurs au temps de Jésus, n'en contiennent pas moins des traditions qui remontent à ce temps et au-delà. Il faut ajouter les textes découverts à Qumran qui nous permettent d'entrevoir ce qu'était la liturgie de cette communauté-là, qui représente une branche du judaïsme contemporain de Jésus¹.

1. Adrian SCHENKER : *L'héritage de la liturgie juive dans la première communauté chrétienne*, édition numérique, 2013, p. 111.

Les juifs suivent trois courants de pensée : orthodoxes, conservateurs ou libéraux. Orthodoxes sont les juifs très attachés à l'observance des pratiques religieuses et qui portent les signes extérieurs de leur appartenance (barbe, chapeau noir). Les conservateurs acceptent certains aménagements dans la pratique, mais restent traditionnels. Enfin, les libéraux souhaitent assouplir certains interdits et mettre au goût du jour certaines prescriptions pour les moderniser.

Concernant la langue de la prière, les orthodoxes qui défendent le judaïsme traditionnel (les hassidiques sont les plus traditionalistes, reconnaissables à leurs vêtements noirs, leurs manteaux et leurs grands chapeaux ; ils utilisent l'hébreu dans leurs prières). Les conservateurs qui sont plutôt américanisant (ils observent les lois juives mais avec un certain assouplissement). Les libéraux représentent le courant moderne (ils prient dans la langue de leur pays pour une partie de l'office religieux, sont moins rigoureux dans l'observance des lois alimentaires et prennent une part active dans la vie politico-sociale)¹.

Certains rituels juifs exigent nécessairement et incontestablement l'hébreu, comme la lecture publique de la Torah qui ne peut se faire qu'en hébreu. Le Traité talmudique Sota 7,1 affirme que « Dieu entend toute langue mais préfère qu'on s'adresse à Lui en hébreu »².

Dans la religion juive, le garçon à treize ans est appelé (bar mitswa, c'est-à-dire fils du commandement) et la fille à douze ans est appelée (bath mitswa, c'est-à-dire fille du commandement). Ce moment fait l'objet d'une cérémonie qui a lieu en général le jour du sabbat qui suit immédiatement le treizième anniversaire pour un garçon, le douzième pour une fille. Ce jour-là, à la synagogue, le jeune garçon est appelé à (monter à la Torah, c'est-à-dire à monter sur l'estrade (bina) du haut de laquelle on lit chaque semaine des versets de la Torah. Le bar mitswa lit à voix-haute et en hébreu les

1. Robert Quilloux : *Aperçu des grandes religions de notre temps*, op.cit., p. 17.

2. <http://religion-orthodoxe.eu/article-langues-ecclesiologie-et-eglise-l-exemple-de-l-hebreu-55867735.html>. Consulté 5-4-2019.

dernières lignes du passage indiqué, puis un passage des livres prophétiques (appelé haftara). Enfin il prononce la bénédiction finale. Son père alors récite une bénédiction, tirée du livre de la Genèse : O Béni soit Celui qui m'a déchargé de mes responsabilités envers celui-ci. O Cette célébration à laquelle est invitée toute la famille est presque toujours suivie par un repas et des réjouissances¹.

Durant le contrat du mariage juif, le *Kitoubba* rappelle les obligations de l'époux envers sa femme et stipule la somme qui reviendra à cette dernière en cas de divorce ou de décès prématuré. Il est rédigé en hébreu ou en araméen mais on en fait la lecture dans la langue parlée par la majorité des assistants. La première partie de la cérémonie rappelle celle des fiançailles. Le rabbin ou celui qui préside prononce une bénédiction sur une coupe de vin que les fiancés doivent boire une gorgée. Puis, le mari passe un anneau à l'index droit de sa femme en prononçant en hébreu « Te voici consacrée à moi par cet anneau selon la Loi de Moïse et d'Israël ».

Les juifs utilisent dans leur liturgie les langues vernaculaires, mais l'hébreu reste pour eux la langue sacrée. À côté de l'hébreu, d'autres langues ont été employées dans les communautés juives.

2. La langue liturgique des chrétiens

La liturgie de l'Église primitive était célébrée en araméen, la langue de Jésus. Lorsque les apôtres ont commencé à répandre la nouvelle religion, ils ont très naturellement adopté le grec, la langue internationale de l'époque. Même à Rome, le grec est resté la langue liturgique de l'Église pendant les trois premiers siècles de son existence².

1. Jean-Marc de Foville : *Les religions : Judaïsme, Christianisme, Islam, Bouddhisme, Bien les connaître pour mieux les comprendre*, Hachette, Paris, 1996, p. 35.

2. Richard H. Hoppin : *La musique au Moyen Âge*, traduit de l'anglais par Nicolas Meeùs et Malou Gaine, éd. Mardaga, Paris, 1991, Volume 1, p. 46.

Deux types de cérémonies se sont développés très rapidement dans la nouvelle Église et sont devenus communs à toute la chrétienté : d'une part, la célébration de la dernière Cène, c'est-à-dire l'office de communion ou l'eucharistie, devenue plus tard la messe occidentale ; et d'autre part, les assemblées consacrées au chant des psaumes, à la lecture des Écritures et à la prière. Ces dernières sont à l'origine de ce qu'on regroupe aujourd'hui collectivement sous l'appellation d'offices ou d'heures canoniques¹.

À l'origine, l'Église de Rome utilisait le grec. Ce n'est que progressivement que le latin a été introduit, jusqu'à la latinisation définitive de l'Église de Rome au IV^e siècle. Le latin a remplacé le grec comme langue officielle de l'Église de Rome au IV^e siècle.

Le passage du grec au latin comme langue liturgique à Rome semble s'être effectué graduellement au cours des 3^e et 4^e siècles. Il s'est accompagné d'un profond changement d'attitude envers le rituel de la messe².

Dans l'Église catholique, tous les textes de la messe étaient, jusqu'au Concile de Vatican II, dits en latin, exceptés ceux de l'épître et de l'évangile, qui font partie d'un enseignement prolongé des fidèles et doivent donc être facilement accessibles à tous. Le concile de Vatican II a autorisé l'emploi de la langue du pays où se célèbre l'office. Cela s'est traduit par la disparition presque totale du latin, qui reste cependant assez fréquemment employé pour certains chants et certaines prières, le Credo en particulier, manifestant ainsi l'universalité de l'Église³.

À ce propos, on cite les termes de la Constitution conciliaire sur la Liturgie :

1. L'usage de la langue latine, sauf droit particulier, sera conservé dans les rites latins. 2. Toutefois, soit dans la messe, soit dans l'administration des sacrements, soit dans les autres parties de la liturgie, l'emploi de la langue du pays peut être souvent très utile pour le peuple ; on pourra donc lui accorder une plus large place, surtout dans les lectures et les monitions, dans un certain nombre de

1. Id. Ibid.

2. Richard H. Hoppin : *La musique au Moyen Âge*, op.cit., p. 55.

3. Jean-Marc De Foville : *Les religions, Judaïsme, Christianisme, Islam et Bouddhisme*, op.cit., p. 85.

prières et de chants, conformément aux normes qui sont établies sur cette matière dans les chapitres suivants, pour chaque cas. 3. Ces normes étant observées, il revient à l'autorité ecclésiastique qui a une compétence sur le territoire, mentionnée à l'article 22 (même, le cas échéant, après avoir délibéré avec les évêques des régions limitrophes de même langue), de statuer si on emploie la langue du pays et de quelle façon, en faisant agréer, c'est-à-dire ratifier, ses actes par le Siège apostolique. 4. La traduction du texte latin dans la langue du pays, à employer dans la liturgie, doit être approuvée par l'autorité ecclésiastique jouissant d'une compétence sur le territoire, dont il est question ci-dessus¹.

Selon l'Église orthodoxe, la liturgie est célébrée dans la langue locale, la langue parlée par le peuple, comme langue liturgique. Les principales langues liturgiques dans le pays de tradition orthodoxe sont le grec, le slavon, l'arabe, le roumain et l'ukrainien.

L'Église protestante brisa l'universalité de la langue latine, seule langue liturgique officielle de la chrétienté médiévale occidentale, et elle accepte les langues nationales comme langue de culte. La Réforme protestante abjure le pape et sa langue : « *L'appropriation individuelle de l'Écriture passe par sa traduction en idiome vulgaire et contribue à la formation de langues nationales* »².

La liturgie chrétienne, contrairement à celle juive, ne connaît pas la notion de « langue sacrée ». Le Nouveau Testament a été écrit en hébreu, en araméen et en grec mais ces langues n'ont pas, d'un point de vue théologique, de statut particulier. Les chrétiens peuvent pratiquer leur religion sans connaître ces langues.

1. *Vatican II – Textes officiels : Constitutions – Déclarations – Décrets*, Les Éditions du Cerf, Paris, 36. La langue liturgique

2. Émile Poulat : *La galaxie Jésus*, Les Éditions de l'Atelier, Paris, 1994, p. 49.

3. La langue liturgique des musulmans

L'arabe est la langue liturgique de tous les musulmans. En effet, « les musulmans ne considèrent le Coran comme livre sacré que dans sa version arabe originale. S'il peut être traduit, il n'est rituellement valide qu'en arabe, ce qui correspond à une notion de sacralité de la langue arabe ».¹

Concernant la prière, la majorité des ulémas² jugent qu'il est interdit de la faire dans une langue autre que l'arabe pour celui qui en a la capacité³. Cependant, celui qui n'a pas la capacité d'apprendre la langue arabe, il lui est permis de faire ses invocations dans sa langue excepté 'la Fatiha', car le prophète Muhammad a dit : « Point de salât pour quiconque n'a pas lu la Fatiha du Livre. »⁴.

S'il ne le peut pas, il la remplace par *al-tasbih* (dire : *soubhannallah*), *al-tahmid* (dire : *al-Hamdoulilah*), *al-tahlil* (dire : *la ilaha il Allah*) et *al-takbir* (dire : *Allahou Akbar*), conformément au hadith de Abdallah Ibn Abi Awfa selon lequel un homme est venu voir le prophète Muhammad et lui a dit :

« *Je ne peux rien apprendre du Coran, apprends-moi ce qui m'en dispense.* » Le Prophète Muhammad lui dit : « Dis [en arabe] : *Soubhân Allah* (Gloire à Allah), *Al-hmadou Li-Llâh* (louange à Allah), *Lâ Ilâha Illa Allah* (Il n'y a pas de divinité digne d'adoration sauf Allah), *Allâhou Akbar* (Allah est Grand), *Lâ Hawla wa Lâ*

1. Article « langue arabe » in GLASSÉ C., *Dictionnaire encyclopédique de l'islam*, Bordas, Paris, 1991, p. 38.

2. Quelques érudits (les hanafites en particulier) disent que celui qui n'est pas familier avec la langue du Coran peut réciter de courts passages dans sa langue maternelle jusqu'à ce qu'il les apprenne dans la langue coranique. Par ailleurs, il est rapporté que Abou Hanifa a changé d'avis.

انظر علي بن أبي بكر بن عبد الجليل الفرغاني المرغيناني، أبو الحسن برهان الدين: الهداية في شرح بداية المبتدي، تحقيق طلال يوسف، دار إحياء التراث العربي، بيروت، الجزء الأول، الصفحة رقم ٤٩.

٣. انظر محمد عبد العظيم الزرقاني: مناهل العرفان في علوم القرآن، مرجع سابق، الصفحات ٣٥٨-٣٦٤.

٤. حَدَّثَنَا عَلِيُّ بْنُ عَبْدِ اللَّهِ، قَالَ: حَدَّثَنَا سُفْيَانُ، قَالَ: حَدَّثَنَا الزُّهْرِيُّ، عَنْ مُحَمَّدِ بْنِ الرَّبِيعِ، عَنْ عُبَادَةَ بْنِ الصَّامِتِ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: «لَا صَلَاةَ لِمَنْ لَمْ يَقْرَأْ بِفَاتِحَةِ الْكِتَابِ». صحيح البخاري، رقم ٧٥٦.

Gouwwata Illâ Bi-Llâh Al 'Aliyyi Al-'Adhîm (Point de changement ni de force à le faire que par Allah, le Très-Haut, le Très Grand) »¹.

Quant à l'appel à la prière (*Adhân*), la majorité des ulémas soutient qu'il n'est pas permis de le lancer dans une langue autre que l'arabe. Selon les hanafites et les hanbalites, l'appel à la prière dans une langue autre que l'arabe est incorrect, même si on sait qu'il s'agit d'un appel à la prière. Quant aux chaféites, ils ont émis un avis détaillé ; ils disent que si l'appel est destiné à un groupe au sein duquel se trouvent des gens qui comprennent l'arabe, il ne peut se faire qu'en arabe. Mais il peut se faire en une autre langue si aucun des destinataires ne comprend l'arabe. Si on lance l'appel pour soi-même et si on comprend l'arabe, l'appel ne peut être valablement lancé que dans cette langue. Si on ne comprend pas l'arabe, l'appel lancé dans une autre langue peut suffire².

À propos du sermon du vendredi, les malékites affirment que le sermon doit être donné en arabe, et qu'il n'est pas permis de le faire dans une autre langue, même si l'auditoire n'est pas arabophone³.

Les hanafites soutiennent qu'il est permis de donner le sermon dans une autre langue que l'arabe que l'auditoire soit arabe ou non⁴.

Les shaféites stipulent que le sermon du vendredi doit être prononcé en arabe. Ceci s'applique lorsque l'auditoire est arabophone. Dans le cas contraire, l'imam n'est pas tenu de donner

١. ٩٩٨ - أَخْبَرَنَا يُوسُفُ بْنُ عَيْسَى، وَمَحْمُودُ بْنُ غَيْلَانَ، عَنِ الْفَضْلِ بْنِ مُوسَى، قَالَ: حَدَّثَنَا مِسْعَرٌ، عَنْ إِبْرَاهِيمَ السُّكْسُكِيِّ، عَنْ ابْنِ أَبِي أَوْفَى، قَالَ: جَاءَ رَجُلٌ إِلَى النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، فَقَالَ: إِنِّي لَا أَسْتَطِيعُ أَنْ أَخْذُ شَيْئًا مِنَ الْقُرْآنِ، فَعَلَّمَنِي شَيْئًا يُجْزئُنِي مِنَ الْقُرْآنِ، قَالَ: «فَلْ سُبْحَانَ اللَّهِ، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ، وَلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَاللَّهُ أَكْبَرُ، وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ». أَبُو عَبْدِ الرَّحْمَنِ أَحْمَدُ بْنُ شُعَيْبٍ بْنُ عَلِيٍّ الْخَرَّاسَانِيُّ، النَّسَائِيُّ: السُّنَنِ الْكُبْرَى، تَحْقِيقُ حَسَنِ عَبْدِ الْمَنَعَمِ شَلْبِي، مَوْسَسَةُ الرَّسَالَةِ، بَيْرُوتَ، ٢٠٠١، الطَّبْعَةُ الْأُولَى، الْجُزْءُ الْأَوَّلُ، الصَّفْحَةُ رَقْم ٤٧٧.

٢. انظر الموسوعة الفقهية، وزارة الأوقاف والشئون الإسلامية - الكويت، الجزء الثاني، الصفحة رقم ١٦٤.

٣. انظر صالح بن عبد السمیع الأبی الأزهری: الثمر الدانی شرح رسالة ابن أبي زيد القيرواني، المكتبة الثقافية، بيروت، الصفحة رقم ٢٣٤.

٤. انظر عبد الرحمن بن محمد عوض الجزيري: الفقه على المذاهب الأربعة، دار الكتب العلمية، بيروت، ٢٠٠٣، الجزء الأول، الصفحة رقم ٣٥٥.

le sermon en arabe. Il peut parler dans sa propre langue mais les versets coraniques doivent être récités en arabe¹.

Les hanbalites, quant à eux, disent que si le prédicateur est arabophone, le sermon doit être donné en arabe. Sinon, il lui est permis de le faire dans n'importe quelle autre langue qu'il maîtrise, que l'auditoire soit arabophone ou non. Dans tous les cas, les versets coraniques doivent être récités en arabe².

De ce qui précède, on peut en déduire que l'Imam peut donner les deux parties du sermon du vendredi en arabe, suivies d'une traduction pour chacune d'entre elles dans la langue de l'auditoire.

En tout cas, la traduction du Coran n'est, pour les musulmans, qu'une interprétation. Les cultes ne se rendent qu'en langue arabe. Il est, cependant, possible de lire cette traduction pour comprendre les préceptes et les enseignements de l'islam.

١. انظر أبو زكريا محيي الدين يحيى بن شرف النووي : *روضة الطالبين وعمدة المفتين*، المكتب الإسلامي، بيروت، الطبعة الثالثة، ١٩٩١، الجزء الثاني، الصفحة رقم ٢٦.
٢. انظر عبد الرحمن بن محمد عوض الجزيري: *الفقه على المذاهب الأربعة*، مرجع سابق، الجزء الأول، الصفحة رقم ٣٥٥.

III. Conclusion

Les religions monothéistes (le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam) se divisent en deux catégories : celles qui prônent une langue sacrée unique et celles pour lesquelles toutes les langues peuvent rendre le message des Textes sacrés. Le Judaïsme et l'Islam représentent la première catégorie où les traductions de leurs Livres sacrés sont toujours considérées comme de simples écrits subsidiaires. En revanche, le Christianisme représente la deuxième catégorie où les traductions de ses textes sacrés peuvent remplacer les textes originaux.

Les textes de la Bible juive ou chrétienne ont été rédigés par des auteurs pour la plupart inconnus, parfois même collectifs, et à des époques différentes, médités, repris, commentés puis édités et traduits. La Bible hébraïque est écrite en hébreu à l'exception de certains passages des livres de Daniel, Ezra, et Jérémie qui sont écrits en araméen. Pour les chrétiens, la bible hébraïque de référence est la Bible des Septante écrite en grec. Le Nouveau Testament n'est pas lié à une langue sacrée précise. Il est d'abord reçu oralement en judéo-araméen, puis transcrit en grec et de là en latin, avant d'être finalement traduit dans la plupart des langues vernaculaires. Quant au Coran, il est révélé en langue arabe et gardé dans cette langue.

Chez les juifs la Torah revêt une double signification : au sens large, elle désigne l'ensemble de ce que Dieu a révélé aux hommes ; au sens strict, la Loi proprement dite contenue dans les cinq livres du Pentateuque. L'ensemble de la Révélation comprend, à son tour, d'une part les textes écrits, et d'autre part la tradition orale. La Torah orale a été elle-même mise par écrit aux premiers siècles de notre ère et constitue ce qu'on appelle le Talmud « étude ».

Quant aux chrétiens, les catholiques et les protestants n'interprètent pas la Bible de la même manière. Pour les catholiques, Jésus a confié son message aux apôtres et à l'Église. Pour comprendre la parole de Dieu, on doit tenir compte à la fois de trois canaux : L'Écriture, la Tradition et le magistère de l'Église. Pour les protestants, en revanche, l'Écriture est l'unique source de la

Révélation et il n'y a plus de place, ni pour la Tradition, ni pour une parole de l'Église.

Inversement, les musulmans ne possèdent qu'une seule et unique version du Coran. Il a été révélé en arabe au prophète Muhammad par l'intermédiaire de l'ange Gabriel. Le Prophète Muhammad l'a transmis, à son tour, à ses compagnons.

La valeur théologique des textes traduits diffère d'une religion à l'autre et peut varier au sein d'une même religion. Bien qu'il y ait des sectes juives qui n'utilisent que l'hébreu, les prières juives peuvent être dites dans n'importe quelle langue comprise par celui qui dit la prière. Les chrétiens n'ont pas une langue sacrée et peuvent généralement pratiquer leur religion par les langues vernaculaires.

Contrairement aux rituels du judéochristianisme, les musulmans n'acceptent aucune des centaines de traductions pour l'exercice du culte. La traduction d'une sourate ou d'un verset coranique en une langue étrangère ne peut avoir la même valeur sacrée que le Coran, parce que les termes arabes du Coran sont l'œuvre de Dieu. Certes, un texte explicatif du Coran ou une traduction, faits par des hommes dignes de confiance pieux et compétents peuvent être considérés comme des références aidant à comprendre le Texte sacré ; toutefois, ils n'auront jamais le même statut que lui. On ne peut pas les réciter lors des prières prescrites ou autres actes de dévotion.

En général, la traduction des Livres sacrés n'est pas une opération facile parce qu'il ne s'agit pas simplement de reproduire des idées d'un être humain. Ces livres sont des paroles de Dieu et Tout changement dans leur forme aboutit inévitablement à un autre changement dans le contenu. En effet, il est impossible de traduire les textes originaux de ces trois religions, mot pour mot, dans une autre langue, sous une forme identique à cause de la multitude d'interprétations accordées à leurs versets. Cette traduction est seulement permise pour permettre à ceux qui ne sont pas familiers

avec sa langue de connaître et de comprendre la guidance et la volonté divines.

Sachons que les traducteurs des livres sacrés ne traduisent pas, à l'exception du Coran, à partir du texte original ; ils traduisent à partir des textes traduits. La Bible hébraïque ne remonte pas à Moïse. Sa rédaction a été faite par des scribes religieux résidents en plusieurs endroits et s'est étalée sur plusieurs siècles. Ces textes sont considérés comme des versions de deuxième, voire de troisième ou de quatrième main d'un original à jamais perdu. De même, Jésus-Christ qui parlait l'araméen n'a pas écrit les Évangiles qui sont rédigées en grec. Ce sont les œuvres des apôtres, ou de leurs disciples, Marc et Luc.

IV. Bibliographie

I. Ouvrages généraux en arabe :

١. أبو بكر بن أبي داود، عبد الله بن سليمان بن الأشعث الأزدي السجستاني : كتاب المصاحف، تحقيق محمد بن عبده، دار الفاروق الحديثة، القاهرة، الطبعة الأولى، ٢٠٠٢.
٢. أبو زكريا محيي الدين يحيى بن شرف النووي : روضة الطالبين وعمدة المفتين، المكتب الإسلامي، بيروت، الطبعة الثالثة، ١٩٩١.
٣. أبو عبد الرحمن أحمد بن شعيب بن علي الخراساني، النسائي: السنن الكبرى، تحقيق حسن عبد المنعم شلبي، مؤسسة الرسالة، بيروت، الطبعة الأولى، ٢٠٠١.
٤. أبو عبد الله بدر الدين محمد بن عبد الله بن بهادر الزركشي : البرهان في علوم القرآن، تحقيق محمد أبو الفضل إبراهيم، دار المعرفة، بيروت، ١٩٥٧.
٥. أحمد بن علي بن حجر أبو الفضل العسقلاني الشافعي : فتح الباري شرح صحيح البخاري، دار المعرفة، بيروت، ١٣٧٩.
٦. الموسوعة الفقهية، وزارة الأوقاف والشئون الإسلامية - الكويت.
٧. سليمان بن أحمد بن أيوب بن مطير اللخمي الشامي، أبو القاسم الطبراني: المعجم الكبير، تحقيق حمدي بن عبد المجيد السلفي، مكتبة ابن تيمية، القاهرة.
٨. الشافعي أبو عبد الله محمد بن إدريس بن العباس بن عثمان بن شافع بن عبد المطلب بن عبد مناف المطلبي القرشي المكي : الرسالة، تحقيق احمد شاكرا، مكتبة الحلبي، القاهرة.
٩. صالح بن عبد السميع الآبي الأزهري : الثمر الداني شرح رسالة ابن أبي زيد القيرواني، المكتبة الثقافية، بيروت.

١٠. صحيح البخاري.
١١. عبد الرحمن بن أبي بكر، جلال الدين السيوطي : الإتيان في علوم القرآن، تحقيق محمد أبو الفضل إبراهيم، الهيئة المصرية العامة للكتاب، القاهرة، ١٩٧٤.
١٢. عبد الرحمن بن محمد عوض الجزيري: *الفقه على المذاهب الأربعة*، دار الكتب العلمية، بيروت، ٢٠٠٣.
١٣. علي بن أبي بكر بن عبد الجليل الفرغاني المرغيناني، أبو الحسن برهان الدين: *الهداية في شرح بداية المبتدي*، تحقيق طلال يوسف، دار إحياء التراث العربي، بيروت.
١٤. محمد بن أحمد بن أبي سهل شمس الأئمة السرخسي : المبسوط، دار المعرفة، بيروت، ١٩٩٣.
١٥. محمد عبد العظيم الزرقاني: *مناهج العرفان في علوم القرآن*، دار الكتب العلمية، بيروت.
١٦. مصطفى صادق بن عبد الرزاق بن سعيد بن أحمد بن عبد القادر الرافعي: *إعجاز القرآن والبلاغة النبوية*، دار الكتاب العربي، بيروت، الطبعة الثامنة، ٢٠٠٥.

II. Ouvrages généraux en français :

1. Adrian SCHENKER : *L'héritage de la liturgie juive dans la première communauté chrétienne*, édition numérique.
2. Ahmad Von Denffer : *Comprendre le Coran*, traduit de l'anglais par R. OUSSERIN, éd. Tawhid, 2001.
3. Alexis Léonas : *Recherches sur le langage de la Septante*, éd. Academic Presse Fribourg, Suisse, 2005.
4. Article « langue arabe » in GLASSÉ C., *Dictionnaire encyclopédique de l'islam*, Bordas, Paris, 1991.
5. Asmaa GODIN : *Les sciences du Coran*, éd. Al-Qalam.
6. Elisabeth Parmentier : *L'écriture vive : Interprétations chrétiennes de la bible*, éd. Labor et Fides, Genève, 2004.
7. Émile Poulat : *La galaxie Jésus*, Les Éditions de l'Atelier, Paris, 1994.
8. Emmanuel Lévinas : *Quatre lectures talmudiques*, les Éditions de Minuit, Paris, 2005.
9. Frédéric DELFORGE : *La Bible en France et dans la francophonie, histoire, traduction et diffusion*, éd. Publisud, Paris, 1991.
10. Guy RACHET : *La Bible-Mythe et réalités : La Bible et l'histoire d'Israël*, Ed. Du Rocher, Monaco, 2003.
11. Ibn Khaldoun : *Les prolégomènes*, traduit par W. MAC GUCKIN DE SLANE.
12. J.-N. Aletti et autres : *Bible et sciences des religions, Judaïsme, Christianisme et Islam*, éd. Lessius, Belgique, 2005.

13. Jean-Marc de Foville : *Les religions : Judaïsme, Christianisme, Islam, Bouddhisme, Bien les connaître pour mieux les comprendre*, Hachette, Paris, 1996.
14. Maurcie-Ruben HAYOUN : *Le Judaïsme*, éd. Nathan, La France, 2004.
15. Michel Ballard : *De Cicéron à Benjamin : Traducteurs, traductions, réflexions*, éd. Presse Universitaires du Septentrion, 2007.
16. Mohammed Yacine Kassab : *Les Bibles et le Coran*, éd. Essalam, Paris, 2007.
17. Patrick Anani Etoughé : *Introduction à la critique textuelle et à la Massorah*, Paris, 2012.
18. Richard H. Hoppin : *La musique au Moyen Âge*, traduit de l'anglais par Nicolas Meeùs et Malou Gainé, éd. Mardaga, Paris, 1991.
19. Robert Quilloux : *Aperçu des grandes religions de notre temps*, éd. Flanant.
20. Roland Meynet : *La Bible*, éd. Le Cavalier Bleu.
21. Sabbathier : *Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, grecs et latins, tant sacrés que profanes*, tome septième.
22. Stanislas Lalanne et Michel Dubost : *Le nouveau Théo - Livre 2 - La Bible : L'Encyclopédie catholique pour tous*, éd. Mame, Paris, 2009.
23. *Vatican II – Textes officiels : Constitutions – Déclarations – Décrets*, Les 2ditions du Cerf, Paris, 36. La langue liturgique.

III. Sitographie

1. <http://religion-orthodoxe.eu/article-langues-ecclesiologie-et-eglise-l-exemple-de-l-hebreu-55867735.html>

Table des matières

I. Introduction	
III. L'identité linguistique des Livres saints	
1. La langue originale de la Bible juive et du Talmud ...	
2. La langue originale de la Bible chrétienne	
3. La langue originale du Coran et de la Sunna ...	
V. La langue liturgique des religions monothéistes ...	
1. La langue liturgique des juifs	
2. La langue liturgique des chrétiens	
3. La langue liturgique des musulmans	
VI. Conclusion	
VII. Bibliographie	

